

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
 A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.
 Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
 16 francs pour 3 mois,
 32 francs pour 6 mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 2 juillet 1841.

Les désastres de 1814 et de 1815 ont laissé en France de douloureux souvenirs. Ils ont prouvé que la France pouvait être vaincue; que, seule contre l'Europe, elle ne pouvait pas résister sans appeler l'aide à son secours; qu'enfin il était urgent, pendant la paix, de se tenir prêt pour la guerre.

Le traité de la quadruple alliance a dû éveiller des inquiétudes dans tous les bons esprits, car ce traité a prouvé qu'il ne fallait pas nous faire illusion et que les idées pacifiques n'avaient pas fait grand chemin chez les puissances étrangères; il nous a placés enfin en face d'une coalition. C'est dans ces circonstances que le gouvernement est venu nous dire, par l'organe de M. Thiers : « La France est menacée, il faut armer. » Et de tous côtés on a répondu : « Armons ! » Puis M. Thiers a ajouté : « Nos armées peuvent être vaincues comme elles l'ont été en 1815, et Paris pris en quelques heures, car Paris n'est pas fortifié. » Et aussitôt on a dit : « Que Paris soit fortifié. »

Depuis 1833, le pays était en garde contre certains projets d'embaumement; le gouvernement le savait, et, pour calmer les esprits, il a annoncé qu'il y renonçait. Un système mixte a surgi alors; on a proposé aux chambres une muraille d'enceinte appuyée par quelques forts détachés. Pour calmer les susceptibilités du pays et surtout des patriotes, on a déclaré aussi que les distances des forts seraient telles qu'il n'y aurait pas à redouter que les projectiles, dans un cas donné, pussent être lancés dans les rues de Paris; puis enfin on a parlé de transaction. Quant à nous, nous n'avons pas adhéré à cette transaction; fidèles à ce cri : *Point de bastilles!* qui avait retenti dans notre grande réunion patriotique de Villeurbanne, nous n'avons pas cessé de protester contre le projet de M. Thiers.

Nous avons donné notre adhésion à l'enceinte, comme moyen de défendre la capitale sans la comprimer; nous avons même blâmé les concessions que M. Arago a cru devoir faire au projet de M. Thiers, et pour que chacun comprenne bien la position que nous avons prise alors, nous croyons utile de rappeler le passage suivant, extrait d'un article sur les fortifications publié dans notre numéro du 2 février 1841 :

« Fidèle à ses précédents, M. Arago s'est élevé contre l'amendement de M. le général Schneider, qui n'est autre chose que la reproduction de l'ancien projet Bernard, ou plutôt que le projet de la cour en 1833. M. Arago en a fait justice. Dans l'intérêt d'une défense complète, M. Arago consent à ce que Saint-Denis et Charenton soient fortifiés pour devenir les deux extrémités d'une fortification de campagne. — Nous sommes d'avis que ces deux points, fortifiés et reliés par des ouvrages de campagne, faciliteraient la défense de Paris; mais nous sommes d'avis aussi qu'ils pourraient au besoin servir à brider la population parisienne, et, pour cela, nous regrettons que M. Arago ait consenti à leur construction. »

Nous ne pouvions pas plus clairement protester contre les forts détachés; malgré notre estime pour M. Arago, nous nous séparions, sur un point fort grave, de son opinion. Aussi sommes-nous actuellement fort à l'aise pour reprendre avec énergie notre position d'adversaires des forteresses qu'on

veut bâtir autour de Paris, et pour faire entendre de nouveau ce cri national : *Pas de bastilles!*

Il faut bien maintenant arrêter les efforts du pouvoir, car ils ne tendent qu'à construire des forts solides et à laisser sans exécution sérieuse le projet d'enceinte, c'est-à-dire à faire triompher le projet repoussé en 1833 et modifié par la loi de 1841.

Cette loi, ainsi qu'on l'a dit, était une transaction ou plutôt un traité entre deux opinions long-temps divergentes; ce traité est nul en tous points, si les clauses qui l'ont seules rendu possible sont exécutées jésuitiquement : ni le *National* ni le *Courrier français*, ainsi que plus de vingt journaux patriotes des départements, n'auraient soutenu le projet de M. Thiers s'ils n'avaient eu l'espoir qu'il serait suivi fidèlement.

C'est là une illusion née d'un sentiment honorable et qui se rattache aux plus chers intérêts de la patrie. Le gouvernement la détruit : tant mieux, car mieux vaut que Paris n'ait pas de fortifications, que de voir Paris menacé de passer sous le joug militaire; mieux vaut attendre surtout qu'une époque vienne où on pourra le mettre à l'abri d'un coup de main, d'une trahison ou d'une surprise, sans l'exposer à être incendié par des gouvernants en délire. Cette affaire des fortifications prouve encore une fois : que les partis loyaux ont toujours à perdre quand ils ne se tiennent pas en dehors de certaines affinités, et qu'ils sont toujours joués et roués quand ils ne sont pas dans une surveillance assidue des actes du pouvoir.

La loi des fortifications votée, que devait faire l'opposition de la presse et de la chambre? suivre pas à pas les travailleurs des fortifications et ne pas passer un jour sans avoir le bulletin exact des travaux. De la sorte on saurait déjà depuis quelque temps qu'on veut toujours les forts détachés sans l'enceinte continue, c'est-à-dire qu'on trompe la France et qu'on dépense des sommes énormes, non pour préparer une défense contre l'étranger, mais pour comprimer la capitale et ses aimables faubourgs.

Paris, le 30 juin.

Le ministère a jugé nécessaire de donner quelques explications sur les reproches que la presse lui avait adressés à l'occasion de la manière dont il a compris et dont il exécute le projet de loi des fortifications. Voici ce qu'on lisait hier au soir dans le *Messenger* :

Plusieurs journaux prétendent que la largeur du fossé de l'enceinte continue des fortifications de Paris a été réduite, et que le mur qu'on élève pour le revêtement de cette enceinte n'a pas une épaisseur aussi grande que celle qu'il devrait avoir d'après le projet qui a été soumis aux chambres, tandis que le mur de revêtement qu'on construit pour les forts aurait, au contraire, beaucoup plus d'épaisseur. Ces mêmes journaux disent, en outre, qu'au lieu de faire marcher simultanément la construction de l'enceinte et celle des forts, c'est à cette dernière qu'on travaille particulièrement.

Ces assertions sont en tout point dénuées de fondement, et les conséquences qu'on en tire contre le gouvernement sont entièrement fausses.

La largeur des fossés de l'enceinte ne sera nullement réduite. Ce qui a sans doute donné lieu aux assertions inexactes des journaux, c'est qu'on aura pris l'excavation, entreprise d'abord sur une largeur suffisante seulement pour la construction des maçonneries du revêtement, pour les fossés eux-mêmes qui ne devront être creusés sur

toute leur largeur qu'après l'entier achèvement de ces maçonneries.

L'épaisseur à donner aux murs de revêtement de la fortification a été, de tout temps et pour toutes les places, constamment proportionnée à la nature et à la hauteur des terres qu'ils ont à soutenir. Cette épaisseur ne peut donc ni ne doit être la même partout. Pour l'enceinte de Paris comme pour les forts extérieurs, on a pu, sans inconvénient pour la défense, et l'on a dû, dans l'intérêt du trésor, la réduire là où le revêtement est adossé à du roc, comme cela a lieu sur quelques-uns des fronts du bois de Boulogne et de la plaine du Tombeau. C'est une question d'art et rien de plus.

Quant au développement des travaux, ceux qui sont commencés pour l'enceinte, au lieu d'avoir moins d'importance relative que ceux en cours d'exécution pour les forts, en ont, au contraire, plus qu'ils n'en devraient avoir, si l'on se bornait à exécuter les uns et les autres simultanément et proportionnellement.

Il est de fait que l'enceinte continue est entamée sur plus des cinq neuvièmes de son périmètre, et partout où l'on est en possession des terrains nécessaires, tandis que, sur les quatorze forts qui entrent dans le système défensif de Paris, il n'y en a que six où les concessions de terrains obtenues jusqu'à ce jour aient permis de commencer les travaux, et les plus importants sont précisément ceux de Saint-Denis qu'on reproche de négliger.

On ne viole donc pas plus la loi du 3 avril relativement à la marche imprimée aux travaux qu'on ne s'en écarte en ce qui concerne leur mode d'exécution.

En regard de cet article, nous plaçons les faits suivants que nous trouvons ce matin dans l'*Univers*, journal qui n'est pas ennemi du pouvoir et dont le témoignage a, dans la circonstance, une très-grande autorité.

Il n'y a plus à discuter, dit l'*Univers*, sur la nécessité ou l'inutilité de fortifier Paris. La loi a prononcé; Paris sera fortifié. Mais une question sur laquelle aucun doute, aucune hésitation ne paraissent possibles, c'est celle de la solidité et de l'efficacité de ces fortifications. Eh bien! ce doute et cette hésitation ont un moment existé, et, qui le croirait? c'est dans l'esprit de nos ingénieurs militaires les plus illustres, parmi des membres du comité chargé de diriger le travail des fortifications de Paris.

Si nous sommes bien informés, quelques membres de ce comité voulaient, en style du métier, *faire solide*, et d'autres *faire léger*. Ces derniers se sont surtout préoccupés de la question financière et de la nécessité de ne pas dépasser, même en sacrifiant la solidité, les devis présentés aux chambres. Nous le disons avec regret, cette opinion a été soutenue dans le comité par son président, M. Dode de la Brunerie. Pour ne pas les compromettre, nous ne voulons pas livrer à la publicité les noms des officiers supérieurs qui ont énergiquement combattu cet étrange système de fortifications.

M. Dode de la Brunerie et ceux qui insistent pour des fortifications moins solides et plus économiques se sont laissé effrayer par les discussions des deux chambres où les adversaires de la loi ont fait un si grand étalage de chiffres pour démontrer que les fortifications de Paris coûteraient le double de la dépense prévue par le budget.

La dépense ne sera pas doublée; mais il est bien évident que, dans un travail de cette nature et de cette importance, il est de toute impossibilité de se renfermer rigoureusement dans un devis fixé sur le papier.

Du jour où la loi a décidé que l'intérêt de la défense nationale exigeait que Paris fût fortifié, cette fortification doit être sérieuse, efficace, complète, sinon ce serait vouloir livrer d'avance à l'ennemi la tête et le cœur de la France. S'il faut dépenser quinze ou vingt millions de plus pour rendre Paris imprenable, ce serait plus qu'une faute d'hésiter.

Il y a donc là un cas très-grave de responsabilité qui retomberait sur le gouvernement et sur le comité chargé de diriger les travaux.

Une considération secondaire mérite d'être signalée. Le corps de nos ingénieurs militaires est reconnu comme le plus habile de toute

UN PACTE.

LÉGENDE ALLEMANDE.

II.

Le lendemain de cette mémorable séance, le baron Von Felskopf fit part de ses intentions à sa fille, et, peu de jours après, il lui présenta officiellement le baron Ludwig Von Krassenheim. Celui-ci la contempla avec admiration; mais son manque absolu d'usage et d'esprit fut cause qu'il demeura muet en sa présence. Elle n'eut donc pas à souffrir de ses importunités amoureuses. C'était un amant taciturne, qui avait d'elle pour le moins autant de frayeur qu'il lui en inspirait. Il avait le sentiment de sa laideur et comprenait qu'il n'était point fait pour plaire; il venait donc tous les jours et se tenait en silence devant Adeline. La maligne jeune fille finit par s'accoutumer aux manières de cet étrange amant. Tout en s'occupant d'ouvrages de tapisserie, elle songeait aux moyens de se débarrasser de lui; mais, pour cela, il fallait user de ruse. Un refus positif lui aurait attiré le courroux du baron Von Felskopf. Le baron Von Felskopf avait mis la main sur un gendre selon son cœur; pour rien au monde, il n'aurait consenti à s'en dessaisir.

De son côté, Von Krassenheim s'affligeait de sa laideur. Il aurait volontiers donné la moitié de sa fortune pour que la nature l'eût gratifié d'un extérieur un peu plus avantageux; car il commençait à aimer Adeline autant qu'un homme de ce caractère pouvait aimer. Quoiqu'elle fût bonne et douce pour lui, il s'apercevait bien qu'elle le dédaignait. Vainement il se débattait contre cette triste conviction; elle ne lui laissait aucun repos, et Von Krassenheim, dans sa simplicité d'esprit, s'imaginait par moment qu'il était ensorcelé.

Un soir qu'il cherchait à se distraire de ses chagrins par un copieux souper arrosé de maintes rasades (les inquiétudes de l'amour ne lui étaient rien de son appétit), il fut tiré de sa rêverie par une voix inconnue.

Contrarié d'être ainsi interrompu dans ses réflexions et dans ses libations, il leva les yeux, et il vit devant lui un personnage d'une taille fluette, bizarrement vêtu, coiffé d'une toque élégante sur laquelle se dressait une longue plume noire, et ayant une physionomie pleine de malice.

— Baron Ludwig Von Krassenheim, lui dit l'étranger, veuillez vous rasseoir. (Le bon seigneur avait fait mine de se lever.) Les cérémonies, entre amis, sont comme ces accessoires qu'on met sur la table, choses d'ornement plutôt que d'utilité. Les hommes prudents et qui possèdent l'art de manger n'y font aucune attention. N'est-il pas vrai, baron?... Asseyez-vous donc, vous dis-je. J'aurai terminé à l'instant l'affaire qui m'amène. L'affaire! je devrais dire le plaisir, car c'est pour vous servir que je suis venu.

Le pauvre Von Krassenheim était ébahi de cette aisance de manières et de cette volubilité de paroles. Il ouvrit la bouche et chercha dans sa tête un mot de réponse; mais, comme il ne brillait point par l'improvisation et l'à-propos, il reprit sa place et il attendit.

L'étranger s'assit en face de lui. Il se versa un plein verre qu'il avala d'un trait; après quoi, dardant sur le baron un regard perçant, il continua :

— Baron Ludwig Von Krassenheim, je prétends vous faire aimer de la dame de vos pensées... de la belle Adeline.

— Ouais! balbutia Von Krassenheim. Est-ce que vous seriez sorcier?

— Mais... un peu, répliqua l'autre avec un sourire particulier.

— Vraiment! reprit le baron, moitié riant, moitié effrayé. Si vous veniez à bout d'un tel miracle, vous seriez le roi des sorciers.

— Eh bien! va pour le roi des sorciers! je ne veux pas vous démentir, baron, ajouta l'étranger en prenant une pose solennelle. Vous êtes un homme d'une pénétration singulière, un homme environné de luxe, abondamment fourni de vins et de liqueurs, et goûtant toutes les délices de la bonne chère. Il y a cependant une chose qui vous manque, et, quoique ce soit un sujet délicat, un ami comme moi, et qui prend à vous un intérêt véritable, peut vous en parler, j'espère, sans vous offenser. N'est-il pas vrai, baron?

Le baron Ludwig Von Krassenheim, la tête appuyée sur son coude, regardait son interlocuteur avec des yeux démesurément ouverts, tendant tous les ressorts de son intelligence et s'efforçant de deviner ce que ces préliminaires pouvaient annoncer.

— Eh bien donc... reprit l'étranger en redoublant d'emphase, vous n'avez pas été convenablement partagé du côté des avantages

extérieurs. En un mot, à vous parler franchement, vous êtes laid... N'est-il pas vrai, baron?

Von Krassenheim se renversa sur sa chaise, comme si la vérité de cette assertion l'eût accablé.

— J'ai sondé le mal, continua l'étranger; convenez que je l'ai sondé... Mais écoutez.

Ici il se versa de nouveau un verre de vin. Le baron, dans l'excès de sa préoccupation, ne songea pas à l'imiter.

— Par l'enfer! prononça le mystérieux personnage, vous avez là un vin parfait... Mais, comme je le disais, écoutez... Baron Ludwig Von Krassenheim, vous ne me connaissez pas; mais moi je vous connais. Ouvrez l'oreille à mes paroles, et quand vous les aurez ouïes, votre cœur tressaillera d'allégresse... Sachez, ô baron, que les vœux les plus audacieux, les plus téméraires, peuvent s'accomplir... si je sais ce que de savoir les formuler convenablement. Par exemple, si je corrigeais en vous la nature qui est un peu trop négligée... si je faisais de vous un modèle de sculpture... un type de beauté masculine... un objet de convoitise pour toutes les femmes... enfin, si je vous rendais beau... aux yeux des autres, s'entend...

— Vous auriez réellement ce pouvoir? proféra le baron émerveillé. Réellement vous pourriez...

— Je le puis... et je le ferai! répliqua l'étranger avec assurance. En même temps il tira un parchemin de dessous son justaucorps brodé, et plaçant son doigt, où brillait un rubis, au-dessous d'un cachet en cire rouge :

— Signez votre nom ici, dit-il, et vos désirs seront accomplis.

— Comment! balbutia le baron, rendu stupide par la frayeur, qui donc êtes-vous?

— Qui je suis! balbutia l'étranger en le fascinant du regard; peu importe. Il s'agit de ce que vous êtes vous-même; or, vous êtes laid... N'est-il pas vrai, baron?

— Mais...

— Vous êtes laid!

— N'y a-t-il pas moyen...

— Vous êtes laid!

L'infortuné baron Von Krassenheim essaya encore quelques faibles

L'Europe; le comité des fortifications voudrait-il compromettre, pour une économie de quelques millions, la réputation et l'honneur du corps illustre auquel il appartient, en n'exécutant pas avec toute la perfection convenable un ouvrage immense qui doit tout à la fois servir de modèle à l'art militaire et de rempart à l'indépendance nationale?

Nous croyons pouvoir affirmer que le comité des fortifications a repoussé les modifications proposées par M. Dode de la Brunerie. Le système solide a été adopté et sera exécuté.

Les faits rapportés par l'*Univers* prouvent que les bruits publiés par plusieurs journaux n'étaient pas sans fondement; sa déclaration et celle du *Messenger* suffisent-elles pour rassurer complètement ceux qui n'ont pas une confiance extrême dans la bonne foi et dans la sincérité du gouvernement?

Le *National* ne se montre pas très-satisfait des explications du *Messenger*; il fait remarquer que l'excuse donnée pour le peu d'épaisseur des fondations du mur de revêtement dans certaines parties de l'enceinte, — excuse qui se fonde sur ce que ce mur se trouvera adossé à des rocs très-solides qui équivalent eux-mêmes à une portion de revêtement, — il fait remarquer que cette excuse n'est pas acceptable, attendu que tout le monde connaît le terrain sablonneux du bois de Boulogne et le sol fangeux de la plaine du Tombeau.

Le *National* s'exprime ensuite ainsi :

Pourquoi ne travaille-t-on pas à l'enceinte sur la rive gauche?

Pourquoi, au lieu de consacrer les millions votés à établir autour de Paris une bonne base de défense, perd-on un temps et un argent précieux à démolir Vincennes pour le reconstruire? Le fort de Vincennes n'est-il pas complètement suffisant, comme ouvrage avancé, et n'a-t-il pas fait ses preuves lors de l'invasion, sous le commandement de l'illustre général Daumesnil? Détruire ce fort pour le rebâtir, tandis qu'on laisse l'enceinte imparfaite, n'est-ce pas prouver jusqu'à l'évidence qu'on veut revenir au système que les deux chambres et l'opinion publique ont condamné tout d'une voix? Voilà les points sur lesquels nous avons appelé l'attention de nos concitoyens, et que le pouvoir laisse sans éclaircissements. Nous ne cesserons, quant à nous, d'y revenir avec la même insistance que nous avons mise à soutenir les avantages que nous paraît avoir pour la France un bon système de fortifications élevé autour de la capitale.

Le *Moniteur* annonce le départ de Toulon de la division Leray pour se rendre sur la côte d'Afrique; mais il ne parle point encore de la nomination de M. l'amiral Lalande au commandement en chef des forces navales dans la Méditerranée, comme le *Moniteur parisien* et les correspondances de Toulon l'ont annoncé. Nous croyons devoir faire remarquer les lignes suivantes du *Temps* :

Ce n'est point, nous assure-t-on, le vice-amiral Hugon qui doit être appelé à la préfecture maritime de Toulon, comme les correspondances de ce port l'avaient annoncé. On dit que ce poste, si important dans les circonstances actuelles, sera confié à M. le vice-amiral Baudin, et que sa nomination est à la signature du roi. Il paraît que l'amiral a déjà reçu une lettre d'avis du ministre à ce sujet.

La prochaine nomination de M. Lalande au grade de vice-amiral n'est pas douteuse, mais elle n'est pas signée. Quant à sa nomination au commandement en chef des forces navales de la Méditerranée, le *Moniteur parisien* l'annonce ce soir. Nous croyons pourtant cette nouvelle prématurée. On nous assure du moins que si le ministre s'est décidé à prendre cette mesure, elle n'avait rien d'arrêté officiellement ce matin.

La nomination de M. Lalande à ce commandement est d'ailleurs subordonnée à sa promotion au grade de vice-amiral, qui n'est point encore effectuée. D'un autre côté, le remplacement de M. Jurien-Lagreville par M. Baudin semblerait indiquer que le commandement de nos forces navales reste dans les mains de M. Hugon. Peut-être, si le *Moniteur parisien* est bien informé, a-t-on pris dans la journée une résolution définitive au sujet de M. Lalande, et nous y applaudirions vivement.

Quant à la mission de la division navale envoyée sur les côtes d'Afrique, le *Temps* prétend qu'elle a pour but de protéger la régence de Tunis, le dey s'étant figuré qu'après la soumission des Candiotes, Tahir-Pacha pourrait bien tourner ses forces contre lui.

AFFAIRES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ÉGYPTÉ. — ALEXANDRIE, le 17 juin. — La Turquie, reconnaissant, quoique un peu tard, qu'elle était la dupe de ses prétendus alliés, inquiétée plus vivement encore par les insurrections chrétiennes qui ont éclaté sur divers points de l'empire, a compris enfin la faute

objections, mais toutes furent repoussées par ces mots : « Vous êtes laid ! » mots terribles qui retentissaient à son oreille comme un arrêt et une condamnation. Eperdu, hors de lui, ivre de vin et de peur, il saisit la plume d'aigle qu'on lui présentait, et il griffonna son nom sur le parchemin.

— Maintenant le cachet ! s'écria le démon, car c'était sans doute un démon : du moins Von Krassenheim le croyait fermement. Quoi qu'il en soit, cet être mystérieux plaça un sceau d'ivoire dans la main tremblante du baron.

Celui-ci le prit d'un air désespéré. Lorsqu'il voulut appuyer dessus, ce cachet, on ne sait comment, fit explosion, et la secousse fut si forte, que le baron Ludwig Von Krassenheim fut renversé par terre, entraînant avec lui la table et tous les plats, verres, bouteilles dont elle était chargée; mais, en tombant, il entendit ces mots, prononcés d'une voix qui lui sembla surnaturelle :

— O Ludwig Von Krassenheim ! te voilà devenu beau ! J'ai exécuté ma part du contrat, n'oublie pas la tienne.

Quand le baron, reprenant enfin ses sens, se fut relevé sur ses jambes, il se trouva seul. L'étranger avait disparu.

Le premier mouvement du baron fut de courir à son miroir. — Par l'enfer, s'écria-t-il avec un désappointement manifeste, il me semble que je suis toujours le même; et cependant j'ai signé !... Bah ! le charme n'opère sans doute qu'aux yeux des autres; je me rappelle que ce démon l'a ainsi annoncé... Attendons pour en juger... Et, sur ma foi, si la beauté ne m'est pas venue, cet excellent vin du Rhin me reste.

Après s'être consolé par cette judicieuse réflexion et par une autre rasade, Von Krassenheim, la tête un peu pesante, se coucha et s'endormit.

Dans la matinée du lendemain, trois paysannes jouaient avec un groupe de petits enfants devant la porte d'honneur du château de Krassenheim, lorsque le baron sortit pour aller faire l'essai de sa beauté nouvelle. Quoiqu'il fût tenté de regarder comme un rêve tout ce qui s'était passé la veille, l'idée d'un pacte diabolique avait trouvé son facile accès dans son esprit ouvert aux superstitions les plus grossières. Il avait donc résolu de fixer ses doutes. Seulement il était fort inquiet de la teneur du parchemin qu'il avait signé. Il se flattait

qu'elle a commise en s'aliénant le vice-roi d'Égypte; elle reconnaît que l'unique moyen de sauver le pays et par suite le mahométisme, c'est de recourir à Mehemet-Ali dont le nom est populaire en Orient.

Ainsi donc, Saïd-Effendi eut ordre de communiquer au vice-roi, outre le firman officiel, un firman particulier par lequel le grand-visir l'engageait à se désister de ses prétentions, d'accepter le tribut et de se conformer au hatti-schériff; que l'essentiel était de détourner l'attention des puissances, que S. H. était disposée à bien accueillir ses réclamations, etc. Enfin on aurait ajouté que les deux états devaient réunir leurs forces afin de les opposer aux chrétiens qui menacent l'empire et la religion. Un tel langage et de pareilles concessions devaient nécessairement vaincre l'obstination de Mehemet-Ali qui trouve encore moyen de gagner du temps.

Si cette version ne méritait déjà par son origine, qui est de très-bon lieu, la plus entière confiance, on devrait encore y ajouter foi en voyant ce qui se passe sous nos yeux. La publication du hatti-schériff, qui a été faite ostensiblement, l'a été cependant avec des formes si jésuitiques, que tout cela avait l'air d'une mystification. On voyait bien que les deux parties n'y mettaient pas la moindre importance, et s'acquittaient, comme à regret, d'une tâche pénible imposée aux deux pays.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Le sous-préfet de Bayonne à M. le ministre de l'intérieur.

Bayonne, 28 juin.

La tutelle a été déclarée vacante, à la majorité de 129 voix contre 1, dans la séance de la chambre des députés du 23 juin.

Le sous-préfet de Bayonne à M. le ministre de l'intérieur.

Bayonne, 29 juin.

Dans la séance du 25, la commission du sénat a proposé de déclarer la tutelle vacante, à la majorité de 3 voix contre 2.

Chronique.

LYON. — Le tribunal de police correctionnelle de Lyon, à l'audience du 30 juin, a condamné le sieur Drevet, ancien commerçant, à un mois d'emprisonnement pour banqueroute simple.

Le sieur Charles a été condamné à un an de prison également pour banqueroute simple.

— Le cadavre de Jouberton, ouvrier menuisier, qui s'était noyé dimanche, a été retrouvé jeudi près du pont de Serin.

— Il existe dans la rue de la Vierge, à la Guillotière, un égout construit de telle sorte qu'il est fort nuisible aux intérêts des habitants du quartier. Soit que sa pente ait été mal calculée dans le principe, soit que les changements survenus dans le sol par l'élévation de la digue ou d'autres constructions aient rendu nécessaires des modifications, toujours est-il que, dans les fortes pluies, l'eau reflue de manière à couvrir une grande partie de la rue. Les communications sont coupées et les habitants du quartier ne peuvent vaquer à leurs affaires; l'eau reste ensuite long-temps à se retirer et laisse sur le sol une vase profonde d'où s'échappent des miasmes dangereux.

Les habitants de ce quartier ont à plusieurs reprises adressé leurs plaintes à l'administration et n'ont pas été écoutés. Nous désirons que la publicité donnée à ce fait fasse comprendre enfin la nécessité de modifier cet état de choses.

— Une affiche de M. le maire annonce que la ferme des grains est supprimée.

En conséquence, le commerce reste libre désormais de faire mesurer la marchandise par telle personne qu'il jugera convenable, tant sur les ports, places et marchés, comme il le faisait avant, que dans les magasins particuliers.

En cas de contestation sur la capacité des mesures, il en sera fourni gratuitement aux parties intéressées par le concierge de la Halle-aux-Blés, chargé de veiller à la rentrée de ces objets.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DU DÉPÔT DE MENDICITÉ du 1^{er} au 30 juin 1841.

Effectif au 1 ^{er} juin.....	225
Admis pendant le mois.....	15
Sortis pendant le mois.....	19
Effectif au 1 ^{er} juillet.....	221

DÉPARTEMENTS. — Voici un singulier marché qui vient d'être conclu dans la prévision d'une épidémie prochaine :

intérieurement que les conditions n'en étaient pas trop dures; car, pensait-il, entre le démon et lui, il ne s'était point agi de ces dons que l'on acquiert au prix de la perte de l'âme, tels que la puissance et les richesses. Il n'avait été question que de certaines améliorations physiques, chose qui, de bon compte, ne saurait coûter autant que de l'argent.

Tout en devisant avec lui-même, il était parvenu jusqu'au-dessus des trois paysannes.

— Une belle matinée ! leur dit-il de son air le plus gracieux, tandis qu'elles le saluaient d'une profonde révérence; et il passa outre.

— Eh bien ! prononça une des commères assez haut pour être entendue du baron, voilà le plus joli homme que mes yeux aient jamais vu.

— Comme il est changé depuis hier ! s'écria une autre. Il y a plaisir à le regarder.

— C'est-à-dire, ma voisine, reprit la troisième paysanne, que toutes les belles dames vont raffoler de lui.

L'heureux Von Krassenheim ne perdait pas un mot de cette conversation. C'était une musique délicieuse qui charmait ses oreilles. Ravi, enchanté, il revint sur ses pas et jeta aux enfants une poignée de monnaie, puis il continua son chemin. Il arriva bientôt à un village situé entre les domaines de Felskopf et les siens. La route passait devant une forge où travaillaient en ce moment trois ou quatre cyclopes enfumés. A l'aspect du baron, ils cessèrent de battre le fer, et l'un d'entre eux s'écria, avec un accent d'admiration :

— Parlez-moi d'un homme taillé de la sorte ! Eh ! camarades, quand est-ce que vous en avez vu un pareil ?

— Bien ! bien ! pensait Von Krassenheim, qui ne se sentait pas de joie et qui semblait marcher sur des roses. A merveille !... le charme opère. Par le ciel ! il faut que je sois beau en effet !

Plein de plus douces espérances, il arriva au château de Felskopf. Adeline était déjà éveillée. Assise dans le salon, devant son roset à filer, elle chantait gaîment; et, loin de se montrer contrariée à l'aspect du baron, elle laissa échapper un malicieux sourire.

— Salut à la belle Adeline ! dit Von Krassenheim avec un air dégagé que lui donnait sans doute la conscience de ses avantages physiques.

Un maître cordonnier d'Huisseau (Loir-et-Cher) a acheté, le 21 de ce mois, à un maître charpentier de la même commune, cent cerceaux. Il prétend pouvoir prouver par diverses prévisions qu'une maladie épidémique est sur le point d'éclater. On le voit, c'est une spéculation que le maître cordonnier veut faire. Nous espérons qu'il aura fait un mauvais marché.

Nous trouvons dans un arrêté de M. le préfet du Rhône l'indication suivante :

MOYENS DE DÉTRUIRE LA PYRALE.

La pyrale dépose ses œufs du 1^{er} au 20 juillet environ, sans les circonstances d'exposition des vignes et de température qui pourraient avancer de quelques jours ou retarder la ponte.

C'est alors qu'il convient de procéder à un soigneux échenillage. Les œufs de la pyrale sont placés sur le côté lisse de la feuille de vigne. On les reconnaît facilement à la couleur verdâtre du nid qui ressemble à une goutte de ciré irrégulièrement arrondie, de la dimension de 25 centimètres.

Il faut, après avoir constaté la présence de ce nid, arracher la feuille sur laquelle il repose, et l'arracher avec soin, ou, ce qui est beaucoup plus sûr, la brûler.

Pour éviter que des chenilles déjà écloses tombent au moment de la cueillette et échappent ainsi à la destruction, on conseille de mettre la feuille dans des sacs de toile serrée dont on livre ensuite, hors de la vigne, tout le contenu à une combustion prompte et active.

L'intervalle entre la ponte et l'éclosion est de dix jours environ. Après ce temps, le nid prend une teinte grisâtre, puis se couvre d'une foule de petits points noirs. Ces points sont les têtes des pyrales qui dès-lors se trouvent à l'état d'éclosion. En peu d'heures, à partir de ce moment, ces insectes se répandent sur la plante. Une fois dispersés, il est trop tard pour les détruire, et l'échenillage devient superflu. Il est donc de la plus haute importance de procéder à cette opération sans interruption et avec ensemble.

La ponte et l'éclosion n'ayant pas lieu pour toutes les pyrales et pour tous les nids à la fois, on fera prudemment de passer à plusieurs reprises dans la même vigne.

Par la même raison, on ne devrait pas renoncer à l'échenillage pour avoir trouvé dans une vigne des pontes écloses ou près d'éclore. A côté de quelques ceps déjà envahis par l'insecte, il s'en trouvera d'autres où les œufs seront encore entiers. Le travail ne serait abandonné comme inutile que si l'éclosion paraissait générale, ce que l'on reconnaîtrait à la couleur blanchâtre de tous les nids.

Un autre moyen de détruire la pyrale consiste à disperser dans les vignes ou aux alentours de petits feux clairs entretenus ou par de la paille ou par de menu bois, ou même simplement par la mèche des lampes à l'usage de la campagne. Le papillon de la pyrale se porte avec vivacité sur ces flammes et s'y brûle ou tombe dans des vases garnis d'huile que l'on a soin de placer auprès des feux.

Toutefois ce moyen n'est conseillé que très-secondairement. Il n'a pas pour résultat une assez grande destruction d'insectes. D'ailleurs, pour être efficace, il faudrait qu'il fût employé simultanément sur une très-grande étendue de terrain; autrement le propriétaire qui l'emploie seul attire autant de papillons des vignes voisines qu'il en détruit sur la sienne propre.

Dans une autre saison, c'est-à-dire au commencement et à la fin de mai, on peut combattre la pyrale en l'écrasant sous les doigts, soit dans l'extrémité du jet de la vigne, soit dans la feuille qui, attaquée par l'insecte, se contracte, se roule et jaunit.

En ce moment, cet insecte dévastateur ne peut plus être poursuivi avec avantage que dans son papillon et surtout dans ses œufs par les procédés qui sont indiqués plus haut.

Paris, le 30 juin 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La tutelle d'Isabelle II, reine d'Espagne, est vacante. Qui nommera-t-on pour remplir les fonctions de tuteur ? Christine vient d'être dépouillée de cette qualité. Quelques députés et sénateurs se proposent de demander qu'elle soit proclamée tutrice légale, mais que cette charge soit remplie par un co-tuteur. Cette proposition ne sera pas appuyée, et il est à présumer que Christine elle-même s'opposera à ce qu'elle soit prise en considération, afin d'éviter que le scandale de ses amours avec Munoz soit porté et discuté à la tribune nationale.

Christine ne sera donc point nommée tutrice de sa fille. L'infant don Francisco de Paula, malgré tous les soins qu'il se donne pour se faire préférer, n'a pas la moindre chance, et, certes, ni don Carlos ni personne des siens ne sera appelé à la dignité vacante.

Espartero est régent, il ne peut espérer à la tutelle. De qui

Adeline se leva avec toutes les marques de la confusion, rougit, baissa les yeux, et permit pour la première fois qu'il lui prit la main. Comme elle ne la retira pas, le baron sentit cette main adorable trembler dans les siennes, et son courage s'augmenta du trouble de la jeune fille.

— Adeline ! prononça-t-il en donnant à sa voix une expression passionnée, charmante Adeline, daignez me regarder et dites-moi franchement si je vous suis odieux...

— Monsieur, répondit-elle, j'obéirai aux ordres de mon père. — Mais est-il donc vrai que vous me haïssez ? demanda le baron qui avait recouvré la parole et qui passait d'un excès de timidité à un excès de confiance.

— Vous haïr ! répliqua Adeline en levant sur lui un regard enflammé. Ah ! ne prononcez pas ce mot. Que vous dirai-je ?... En effet, vous me semblez si différent de ce Von Krassenheim qu'on m'avait présenté, que... que... Excusez-moi, de grâce, et souffrez que je me retire.

Et elle sortit de l'appartement, soit qu'elle voulût cacher son trouble, soit qu'une envie de rire immodérée l'étouffât.

— Elle est à moi ! s'écria alors Von Krassenheim en faisant claquer ses doigts et en bondissant jusqu'au plafond ; elle est à moi ! Je la tiens dans mes filets... Par le ciel ! quel dommage que je ne sois marié ! Toutes les femmes du pays vont raffoler de ma personne... Nargue du démon et des soucis ! être aimé ! plaire !... Peut-on payer trop cher une telle félicité ?

Von Felskopf entra tandis que son futur gendre se livrait à des cabrioles extravagantes.

— Comment diable ! exclama le vieux baron, vous voilà léger autant qu'une antilope !

— Beau-père ! s'écria le baron enthousiasmé, je sais que vous me voulez du bien.

— Certainement, je veux son bien, pensa en lui-même Von Felskopf ; mais il n'eut garde de faire cette réflexion tout haut.

— Que je meure, continua Von Krassenheim après avoir repris haleine, que je meure si mon mariage avec votre fille n'est pas conclu aujourd'hui !

Le baron témoigna quelque incrédulité. Cependant, comme il se

done fera-t-on choix? Les capacités sont rares en Espagne. Il faudra de plus que le tuteur soit un personnage qui convienne à Espartero. Or, trouver un homme qui réunira toutes les conditions de talent, de probité et de circonstance, ne sera pas chose facile. Cette question sera passablement difficile à résoudre.

— On écrit de Vienne, le 19 juin :

« Il vient de se passer dans l'armée impériale un événement assez singulier : un officier a été cassé pour cause de blasphème. »

— M. Emile Rogat, auteur de la médaille de Rouget de l'Isle, va graver la médaille de Garnier-Pagès.

— On écrit de Douvres, à la date du 26 juin :

« La princesse Isabelle, infante d'Espagne, a été mariée ce matin, dans la chapelle catholique de cette ville, au comte polonais Ignace Gorowski. Il y avait beaucoup de monde qui assistait à la célébration du mariage. Parmi les personnes présentes à cette cérémonie, on distinguait le commandant de la garnison, le maire, les consuls de France et de Belgique. »

« Le service a été célébré par le prêtre catholique M. Savage. Les deux époux sont partis pour Londres dans la matinée. On dit qu'ils se proposent d'y établir, quant à présent, leur résidence. »

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JUIN.

50/0, 114 85 ; 4 1/2 0/0, 000 00 ; 4 0/0, 99 30 ; 3 0/0, 76 80 ; banque, 3190 00 ; obligations de Paris, 1300 00 ; Naples, 102 00 ; dette active d'Espagne, 23 0/0 ; Etats Romains, 000 00 ; 5 0/0 belge, 101 3/4 ; 3 0/0 belge, 000 ; banque belge, 775 00 ; Caisse Lafitte, 1055 00, 5155 00.

On lit dans le *Temps* du 29 juin :

Le monde politique est en vacances ; il court les villes et les campagnes, la Suisse et l'Italie, Alger et la Grande-Bretagne.

Tous les ministres ont officiellement fermé leurs salons. Le *Messager* en prévient ce soir MM. les membres des deux chambres. Il y avait encore cent vingt députés à la séance de clôture au Palais-Bourbon ; il en est parti plus de la moitié hier et aujourd'hui par les malles-postes et les diligences. La pairie presque entière a également quitté Paris.

Le roi se dispose à aller à Eu. C'est un séjour qui lui plaît, qu'il a embelli ; il y a planté, il y a bâti, il y a fait et défait ; il y a dépensé des sommes immenses en démolitions et en constructions. On prétend que les cuisines seules du château ont coûté plus de deux millions.

On ne sait encore quels ministres doivent l'accompagner. On croit qu'ils l'y joindront tour à tour, à l'exception de M. Cunin-Gridaine. M. Cunin-Gridaine est en route pour les eaux de Vichy, d'où il ira visiter plusieurs départements du Midi dans un intérêt de commerce et d'agriculture qui ne peut nuire à sa santé.

M. le maréchal Soult avait résolu de se retirer à la campagne quand il boudait la cour et le cabinet. Il a abandonné ses rancunes ; il n'a pas abandonné les projets qu'elles lui avaient inspirés. Hier matin, il a quitté l'hôtel des affaires étrangères après avoir serré la main à M. Guizot, avec lequel on le croit brouillé. Il va passer quinze jours chez son fils, dans le département du Loiret ; il attendra là que le marquis de Dalmatie ait enfin obtenu de M. Guizot l'ambassade, objet de son ambition. M. Guizot ne sait comment s'y prendre pour ne pas la donner.

« Savez-vous, disait-il à quelques pairs de ses amis, le jour de l'amendement adopté pour la loi de recrutement, savez-vous que vous m'avez joué un vilain tour avec votre amendement? — Eh! non, lui répondait-on, l'échec ne vous regarde pas. — Non, mais c'est moi qui en paierai les frais, et j'ai bien peur que quelque ambassade ne se trouve compromise par ce fait. » M. Guizot ne peut se résoudre à s'exécuter. Il demande répit au maréchal, il demande avis à tout le monde ; il n'est sorte de délais et de ruses qu'il n'ait employés, jusqu'à avoir fait conseiller, dit-on, à M. d'Appony de renouveler les objections relatives au marquis de Dalmatie. M. Guizot pense que le fils du maréchal Soult imitera le duc de Bellune qui refusa l'ambassade de Vienne plutôt que d'abdiquer son nom.

M. de Broglie va promener ses rêveries sur les rives du Léman ; il va demander à Coppet les inspirations politiques dont il pourrait avoir besoin pour la prochaine session. M. de Broglie pressent peut-être que la présidence d'un cabinet nouveau peut lui être proposée. Il veut réfléchir avec maturité ; ce n'est plus un parti pris, une résolution arrêtée. Qu'on offre le portefeuille des affaires étrangères à M. de Broglie, il ne sait pas d'avance s'il doit le refuser.

Les réflexions de M. Molé sont toutes faites. Si on lui offre le ministère, l'accepte. M. Molé porte l'ennui d'un cœur déçu et d'un

demandait pas mieux que d'être convaincu, il écouta avec ravissement ce que Von Krassenheim lui raconta des réponses et des manières d'Adeline. Von Felskopf lui proposa alors de célébrer le mariage dans une semaine. Mais, à ce mot, Von Krassenheim se récria si vivement, que le lendemain fut fixé pour la cérémonie. Adeline, donnant un exemple édifant à toutes les filles désobéissantes, acquiesça de fort bonne grâce à ce que son père avait résolu.

Ce jour fortuné arriva enfin. Les cloches des villages voisins, carillonnant avec fracas, remplissaient l'air de leur joyeuse harmonie. Paré d'habits plus somptueux qu'élegants, le cœur rempli d'impatience et de joie, Ludwig Von Krassenheim attendait dans une pièce retirée que son cheval fût complètement enharnaché. Soudain la porte s'ouvrit, et le même personnage qu'il avait déjà vu parut de nouveau devant lui.

Le baron pâlit en l'apercevant.

— Silence ! proféra soudainement celui-ci avec un air qui acheva de jeter le trouble dans l'âme de Von Krassenheim... Insensé ! j'accours pour te sauver quand il en est temps encore... As-tu donc oublié notre pacte ? Si tu fais un pas dans l'église... si le doigt du prêtre te touche... à l'instant même tu seras pulvérisé... Tu m'entends?... Obéissance ou la mort !

A ces mots redoutables, Ludwig Von Krassenheim se laissa retomber sur son siège, en fermant les yeux, comme pour ne pas voir les images affreuses qu'on lui présentait. Quand il se hasarda à regarder vers la porte, le terrible visiteur s'était évanoui...

Cependant le baron Von Felskopf se promenait à pas précipités et en donnant maints signes d'impatience dans la grande salle de son château. Albert, son jeune parent, s'entretenait avec lui.

— Ce retard n'est-il pas étrange ? demanda le baron en s'arrêtant tout-à-coup pour jeter un regard sur la route.

— Très-étrange, en vérité, répondit Albert.

— Par le ciel ! répondit Von Felskopf, si je pensais qu'il voulait me faire affront !... Mais non ; nous allons le voir arriver... Eh bien donc ! maître Albert, je marie Adeline. Tu me l'avais demandée, toi aussi. Folie ! véritable folie ! J'ai vu avec plaisir que cette idée romanesque était sortie de ta tête.

— Entièrement sortie, prononça Albert d'une voix assurée.

esprit désœuvré à Champlâtreux. Le ministre est devenu un besoin, une nécessité de sa vie, et on l'entretient dans l'idée qu'il est une nécessité et un besoin de l'époque ; on dit, pour qu'il l'entende, que la France est perdue sans lui, qu'elle n'a d'espoir qu'en lui, et M. Molé se laisse aller. M. Molé n'est pourtant pas l'homme en qui l'on espère ou qu'on désire le plus. M. Molé a, dit-on, ses jours de résistance, ses humeurs noires, ses caprices de femme qui cède, mais qu'il faut savoir dominer. Ce qu'on aime dans M. Molé, c'est M. de Montalivet.

Le président du 1^{er} mars s'occupe à Lille de l'histoire de l'Empire. Il s'est renfermé dans son cabinet d'où rien ne peut le décider à sortir ; il a refusé les dîners et les fêtes de toute espèce qui lui étaient préparés. On sait qu'après ses travaux préliminaires, il ira en Allemagne visiter les théâtres même des grandes batailles dont il doit retracer les souvenirs.

M. Odilon Barrot est revenu à Paris depuis quelques jours, comme pour prendre l'air du bureau au sujet de la dissolution de la chambre, et rêver un peu à cette réforme électorale, oubliée pendant deux sessions, et qui se plaint du temps perdu.

M. Passy est à Franconville. M. Dufaure est parti pour Gilles-Voisin le jour même de son mariage, et il se propose d'y rester jusqu'à l'ouverture de la session.

Tandis que M. Piscatory arrive à Athènes, où il précède Mavrocato, parti avec lui, mais qui voyage moins vite, parce qu'il ne voyage pas aux frais de son gouvernement, M. de Rémusat arrive à Toulouse.

M. Jaubert a loué une maison à Clamart. M. Vivien est sans doute également absent de la capitale, car on ne l'a point vu au convoi de Garnier-Pagès.

MM. de Tocqueville et de Beaumont, venant d'Alger où ils ont laissé M. Francis de Corcelles, ont touché Paris pour le quitter le lendemain. M. de Beaumont est parti pour le département de la Sarthe, où il désire prendre part à l'élection de M. Napoléon de Montesquieu.

M. de Dreux-Brézé est à Plombières, dont les sources chaudes ont ses vieilles préférences. M. de Cormenin prend les eaux de Vichy et s'y occupe du fameux *quibus*, question que le ministère du 12 mai avait tranchée en faveur du domaine, mais dont il paraît qu'on a appelé au conseil-d'état, d'où il résulte qu'on n'en entend plus parler.

M. Sauzet, revenu en poste de Bourgogne pour assister aux dernières séances de la chambre, est reparti en poste une heure après avoir clos la session au nom du roi et de la loi. M. Sauzet gagne Lyon pour se rendre de là en Italie.

M. Fulchiron suit les pas de M. Sauzet. Il était encore ce soir à l'Opéra, mais après-demain il sera à Lyon ; de là il se rend à Rome comme son collègue en députation. Il veut aller y chercher des inspirations, y préparer le second volume de ses impressions et souvenirs de voyage, car M. Fulchiron a aussi des souvenirs et des impressions. Si nous ne craignons d'être indiscrets, nous dirions même que six cents pages de son volume sont déjà imprimées, et que ce voyage pourra paraître le 1^{er} de demain du retour de l'auteur à Paris, ce qui lui donnera tout l'air d'une véritable improvisation.

M. de Lamartine improvise et médite autour du château de Saint-Point ; il improvise les beaux discours qu'il prononcera dans la prochaine session ; il médite un poème qui ne sera pas la *Chute d'un Ange* ni celle d'un poète, et que M. Gosselin espère publier pour se consoler de sa dernière publication. Au Val-Saint-Germain, M. Viennet prépare des articles de critique littéraire pour le *Temps*.

Ainsi la politique est abandonnée par tous les hommes qui s'en mêlent, qui l'entraînent ou qui l'embrassent, dit M. Guizot. Nous allons voir ce que M. Guizot fera de son isolement et de sa liberté.

On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

La commission municipale nommée pour la question du recensement s'est réunie le 29 juin au Capitole. Nous rappellerons au patriotisme de ses membres que depuis un demi-siècle les pouvoirs qui se sont succédé n'ont jamais eu la ridicule idée de faire comprendre dans le chiffre de la population d'une commune les individus qui n'y paient pas la contribution personnelle.

M. le maire de Toulouse, dans la prévision sans doute que le conseil municipal approuvera sa conduite pour le mode légal de recensement de la population qu'il a tacitement adopté, a fait commencer ce recensement ; mais ce qui est assez extraordinaire, c'est que les habitants ne veulent pas même recevoir les délégués du pouvoir municipal. Chacun se demande, en effet, comment M. Perpessac n'a pas attendu la décision du conseil avant de mettre en œuvre l'opération sur laquelle sa commission n'a pas fait encore son rapport.

On lit dans le *Temps* :

Après la question de la régence, en Espagne, il n'en était pas de plus grave que celle de la tutelle. Le parti modéré, qui s'est retiré de la scène politique, attachait à cette question une grande impor-

— Et que tu n'aimais plus ma fille, continua le perspicace baron. — Qui ? moi ! Vous avez été témoin que nous nous sommes querellés tout-à-l'heure.

— Et la querelle a été vive, sur ma parole ! vous avez failli vous battre. Vois-tu, Albert, Adeline ne te convenait pas ; d'abord elle était trop riche pour toi et je ne te l'aurais jamais accordée, ensuite elle aime le baron Ludwig Von Krassenheim... un bon vivant... un homme qui sait boire... Mais il n'arrive pas... qu'est-ce qui peut le retenir ?

— Voici Wilhem, mon domestique, qui accourt au grand galop. Permettez que j'aie m'informe de ce qui se passe.

Albert sortit et revint au bout de quelques minutes, le visage consterné ; il attira Von Felskopf dans l'embrasure d'une fenêtre, et, après les précautions et les ménagements convenables, il lui apprit la triste nouvelle.

Le baron Ludwig Von Krassenheim avait quitté son château, suivi d'un seul domestique, et laissant un message dans lequel il informait le baron qu'il s'absentait pour un temps illimité et refusait l'honneur de son alliance.

— Le lâche ! s'écria Von Felskopf, le misérable ! Qu'on selle un cheval à l'instant ! je veux courir après le traître et lui arracher la vie !

Albert s'efforça de calmer cette fureur et d'étouffer le bruit de ces imprécations.

— Vous vous vengerez plus tard, disait-il au baron désespéré ; il s'agit maintenant de cacher votre affront, sinon vous deviendrez le jouet de la contrée.

En effet, les invités arrivaient en foule. On commençait à s'étonner, à se regarder, à chuchoter tout bas. La situation était pressante ; Von Felskopf sentait sa raison l'abandonner.

En ce moment critique, Adeline, couverte de sa blanche parure de mariée, entra dans la chambre où Albert et le baron s'étaient retirés. Albert s'avança au devant de sa belle parente :

— Adeline, dit-il d'un ton grave, le baron Von Krassenheim a fui. Vous sentez-vous capable d'un grand sacrifice ?... voulez-vous accepter un autre époux ?... Ce n'est pas le temps d'écouter de vains ressentiments, j'avoue que je ne vous aime pas ; mais dites un mot, et,

tance. Il espérait en faire la pierre de touche de son influence expirante. Il faut ajouter que le sentiment du devoir, le culte de ses principes lui faisaient une loi de ne pas désertir la cause de la reine Marie-Christine. Ce parti avait essayé d'intéresser le public au testament de Ferdinand VII. A l'entendre, on ne pouvait imposer à la monarchie espagnole la violation d'une si haute volonté, dans une affaire qui était du domaine des intérêts privés et concernait exclusivement la famille royale.

Or, Ferdinand VII avait légué la tutelle à Marie-Christine, assistée d'un conseil. Ce conseil existe, la reine est absente, mais par le seul effet de sa volonté, et sans que rien puisse l'empêcher de rentrer en Espagne. Il n'est donc aucunement nécessaire de pourvoir à la tutelle de la jeune reine ; et quelle tutelle pourrait valoir à ses yeux celle de sa mère ?

Tels sont, en substance, les arguments que le parti modéré a cherché à faire prévaloir, et qui ont trouvé dans les cortès des interprètes peu nombreux, mais zélés. Ils ont conclu en disant qu'enlever la tutelle à Marie-Christine est une mesure révolutionnaire, et en demandant si la révolution de septembre doit se survivre à elle-même.

La tutelle établie par Ferdinand VII a trouvé dans le sein des cortès un député pour la justifier et une voix pour la maintenir.

L'assemblée générale des sociétaires du *Courrier de Bordeaux* sur la démission de M. Fonfrède a décidé que l'entreprise serait immédiatement liquidée. Elle a nommé M. Fonfrède liquidateur ; en conséquence, et conformément à l'article 20 de l'acte de société, il recevra les offres qui pourraient lui être faites pour la vente du journal et en traitera à l'amiable.

On lit dans le *Radical du Lot* :

C'est après avoir recueilli les impressions produites dans le département par les odieuses mesures de M. Humann, que nous avers nous hautement le pouvoir qu'une sérieuse résistance se prépare contre leur accomplissement fiscal. La population si modeste et si laborieuse des villes et des campagnes ne voit point sans effroi l'énormité du nouvel impôt qui va peser sur elle. Elle trouvait, à juste titre, que c'était assez de donner au trésor le prix le plus réel de ses sueurs, sans lui payer encore, au poids de l'or, l'air qu'elle respire. A l'aspect de ces agents, instruments impassibles du fisc, qui pénètrent dans les plus chétives chaumières pour peser la lumière et la salubrité, un long murmure s'est élevé, et l'indignation, d'abord sourde et mesurée, se convertit aujourd'hui en un cri unanime et éclatant.

Les conseils municipaux, se souvenant qu'ils ont en main la tutelle des communes, se proposent de porter leurs plaintes jusqu'à l'oreille difficile du pouvoir. Nous ne pouvons qu'encourager une résolution qui les honore et qui rentre tout-à-fait dans l'esprit de leur paternelle mission.

Le conseil municipal de Souillac a déjà dû prendre à cet égard une noble initiative. Payrac va suivre cet exemple, et nous espérons que tout ce qui a une voix dans les assemblées communales ne voudra pas rester en dehors d'une réclamation si juste et si pressante.

Nous nous faisons un devoir de citer les noms des citoyens qui ont, les premiers, compris les obligations que leur traçait le malheur des temps. Ils se trouvent au bas de la lettre suivante qui a été adressée à M. le maire de Souillac :

« Souillac, le 16 juin 1844.

« Monsieur le maire,

» Les mesures fiscales que vient de prescrire M. le ministre des finances, et dont l'exécution se poursuit avec activité, ont ému instantanément toutes les communes de France. La population de Souillac, si tranquille et si laborieuse, s'en est émue à son tour. Elle a vu dans les prétentions de M. Humann une menace de ruine et un germe d'illégalité, mais elle a espéré en la résistance à la fois légale et énergique de l'autorité municipale.

Nous qui avons été témoins de la manifestation de ses plaintes et de son espoir, qui désirons remplir religieusement le mandat qu'elle nous a donné de veiller sur ses intérêts, nous venons vous prier, monsieur le maire, de provoquer auprès de l'autorité supérieure l'autorisation de convoquer extraordinairement le conseil municipal, à l'effet de délibérer sur les prétentions ministérielles et d'aviser aux moyens d'empêcher la ruine de nos concitoyens les plus nécessiteux, car c'est sur ceux-là surtout que pèserait la lourdeur des nouvelles charges.

Signés : L. CÉLARIÉ, avocat ; DELMAS, notaire ; J. REBIÈRE, marchand cloutier ; CONDAMINE, notaire ; TAILLEFERT, médecin.

Empressons-nous d'ajouter que la municipalité de Souillac s'associe de grand cœur aux vœux de la population et a déclaré hautement que sa conduite, en cette occasion, serait celle qu'on doit attendre de vrais magistrats du peuple.

pour l'honneur de la famille, j'offre de vous conduire à l'autel.

— Vous ! s'écria le baron émerveillé.

— Moi-même, répondit Albert ; mais, pour que mon dévouement n'ait pas l'air intéressé, je ne veux ni dot ni argent. Gardez votre fortune, et donnez-moi Adeline. Nous tâcherons de ne plus nous quereller désormais, et l'honneur de la famille restera intact.

Adeline baissa la tête et ne dit rien. Von Felskopf, ému, attendit en dépit du surnom qu'il aimait à se donner, se jeta dans les bras de son généreux parent. Il se hâta de le présenter à la noble assemblée qui attendait et qui fut extrêmement étonnée de cette substitution de personnes. Albert accomplit magnanimement son sacrifice, et Adeline montra une résignation exemplaire.

Maintenant, si l'on nous demandait l'explication de tout ce qui précède, comment pourrions-nous satisfaire la curiosité de nos lecteurs ? Plusieurs versions circuleront dans le pays à ce sujet. Bien des gens soutiennent encore que ce visiteur mystérieux qui, par deux fois, apparut aux yeux du baron Von Krassenheim, était réellement un démon. Suivant d'autres, cette affaire aurait été concertée entre Albert et Adeline. On aurait exploité la simplicité et la crédulité bien connues du baron Ludwig ; un certain Wilhem aurait gagné ses domestiques, aposté des hommes et des femmes sur son passage, et joué le principal rôle dans cette comédie. Quoi qu'il en soit, ce même Wilhem reçut en présent des deux époux une petite ferme située à vingt milles de Felskopf. Von Krassenheim, craignant le ressentiment du baron, ne revint jamais. Celui-ci, témoin du bonheur d'Adeline, ne tarda pas à s'accommoder aux goûts et à l'humeur de son gendre. A la vérité, il ne pouvait engager contre lui ces luttes bacheliques qu'il aimait tant ; mais il s'en consolait en pensant que Von Krassenheim, malgré sa réputation, n'était après tout qu'un pauvre buveur. Ne l'avait-il pas vu rouler honteusement sous la table dès la seizième bouteille, quand lui, Von Felskopf, était encore debout ! Il valait mieux, comme dit Albert, ne pas se mêler de boire que de boire si peu. Ajoutons qu'Adeline était fort d'avis qu'on ne bût pas du tout, et finissons cette véridique histoire comme on les finissait au bon temps : les deux époux vécurent heureux, et ils eurent beaucoup d'enfants.

F. C. (imité de l'anglais.)

Tribunaux.

Voici une cause plaisante. Scarron, s'il vivait encore, se noierait dans un tonneau de bourgogne pour ne l'avoir pas insérée dans son *Roman comique*, et M. de Longpré, s'il eût assisté à l'audience, aurait pu prouver à MM. les artistes dramatiques du Vaudeville que certaines scènes de son œuvre, la *Famille des Comédiens*, étaient esquissées d'après nature.

Saint-Rose, le défenseur en la cause, comme disent les huissiers, est un acteur, un véritable acteur, un génie, inconnu malheureusement. Saint-Rose joue les forts jeunes-premiers du drame, les amoureux du vaudeville, et quelques *Colins au besoin* dans l'opéra. Le plus souvent, il ne joue rien du tout; la raison est facile à comprendre: Saint-Rose est toujours impitoyablement sifflé, qu'il ait les gants blancs d'Emile Taigny, les bottes vernies de Firmin, ou le chapeau à rubans roses de Couderc ou de Réval.

Eh bien! le croirez-vous?... Saint-Rose est devenu célèbre par ses revers, comme le maréchal de Luxembourg a grandi par ses défaites... Saint-Rose est connu des agents dramatiques chargés de composer les troupes de province; Saint-Rose, on le sait, sera nécessairement *attrapé*, il sera *cauchemardé* par tous les parterres de France, il *piquera une tête* dans toutes les localités possibles; en d'autres termes, et pour expliquer ces locutions de l'argot dramatique, Saint-Rose est condamné aux sifflets à perpétuité.

Pendant cinq ans, Saint-Rose a été sifflé, hué, chuté partout, dans tous les emplois et dans tous les rôles; cela ne l'a pas empêché de gagner de l'argent.

Les correspondants dramatiques s'en servaient, en attendant, comme *bouche-trou*. Pendant que Saint-Rose tombait, on préparait son successeur, qui réussissait toujours, car il est très-rare de voir tomber de suite deux sujets du même emploi. Saint-Rose était donc très-utile à M. de Balart, agent dramatique, lorsque la guerre s'est allumée entre eux. Écoutez.

L'agent dramatique: Saint-Rose m'a mis dans une position atroce avec le directeur de Reims; je demande 200 fr. de dommages-intérêts.

Le juge, à Saint-Rose: Que répondez-vous?

Saint-Rose: Oh! Monsieur, c'est la première fois que cela m'arrive.

Le juge: Quoi?

Saint-Rose: D'être applaudi. (Rire général.)

C'est vrai, dit-il, j'ai reçu des couronnes de foin, des coquilles d'huîtres et des fruits cuits ou non cuits. Je n'avais jamais reçu d'applaudissements; eh bien! voyez le guignon!... à Reims, dans le *Chevalier de Saint-Georges*, que je jouais à côté de Lafont, j'ai eu un succès écrasant, pyramidal, inouï; je fus accablé par un tonnerre de bravos. On n'a jamais vu un malheur pareil. (Rire prolongé.)

Le juge: Un malheur de réussir!... et pourquoi?

Saint-Rose: C'est ce que me demanda Lafont dans la coulisse, pendant qu'on nous rappelait tous deux. Le pourquoi, voulez-vous

le savoir?... C'est que je comptais être sifflé... comme d'habitude. (Rires.) Je comptais qu'on ne laisserait pas achever la pièce... toujours comme d'habitude... (Nouveaux rires.) Ce qui a fait que les bravos m'ont mis dans un fameux embarras... Ne comptant pas achever le *Chevalier de Saint-Georges*, je n'avais pas appris le troisième acte. (Longue et bruyante hilarité.)

Quand le rire de l'auditoire est un peu calmé, M. le juge engage le correspondant à ne pas exiger de jugement contre l'artiste malheureux, qui, du reste, est insolvable, et à régler le différend à l'amiable. Se rendant à cette sage injonction, agent et artiste sortent du prétoire bras dessus bras dessous.

Nouvelles Diverses.

Les fouilles que nécessitent les travaux entrepris pour les fortifications de Paris ont amené déjà quelques précieuses découvertes. Ainsi, dans l'emplacement du fort de Maisons, sur ce point que la jonction de la Marne et de la Seine a dû rendre de tout temps un point stratégique, on a recueilli des ornements militaires romains en métal de Corinthe d'un beau travail: bracelets, couronne de commandant de légion, boucles et fibules; ornements trouvés près de squelettes réunis en assez grand nombre en ce point pour penser que ce sont les signes d'un combat livré en ce lieu. Ces restes sont dans le sol arable, qui a une puissance de deux mètres; plus bas, dans le terrain de transport, lit de l'alluvion de la Seine ancienne, la nature a disposé les restes d'animaux fossiles parmi lesquels un de nos professeurs d'histoire naturelle, M. Bourjat, a cru remarquer un humérus d'un animal de la taille de l'éléphant primitif (mastodonte), des os de cerf, des coquilles du genre harpe, un morceau de fer hydroxydé de la forme d'un boulet, mais en cristallisation aciculaire concentrique.

— M. Henri Heine raconte quelque part une tradition allemande qui a servi de sujet au ballet de *Giselle*, représenté hier soir à l'Opéra. Les jeunes fiancées mortes avant le mariage, les *Willis*, comme on les appelle, se réunissent la nuit dans les forêts pour attendre les jeunes garçons. Malheur à celui qui passe dans le sentier mystérieux! il est bientôt enlacé dans les bras des fantômes, et alors commence pour lui une danse terrible, sans trêve ni relâche, et qui ne finit que lorsqu'il tombe mort de fatigue et d'épuisement. C'est sur ce texte fantastique que MM. de Saint-Georges et Théophile Gautier ont écrit le libretto de *Giselle*, que M. Adam a composé sa musique, que M. Coralli a dessiné ses pas, que M. Cicéri a peint ses décorations.

Le premier acte, de facture assez commune, nous raconte les amours de Giselle avec un prince déguisé en berger. Un jaloux découvre son rang et sa naissance, et la pauvre fille, en apprenant une nouvelle qui brise toutes ses espérances, meurt folle de douleur.

Quand la toile se relève, nous sommes au milieu de la demeure des *Willis*. On les voit venir sur le lac, se balancer au bord des roseaux et voler en effleurant les roses de leurs ailes bleutées. A l'appel de la reine de ce pâle royaume, Giselle soulève la pierre de son

tombeau et vient prendre place parmi ses sœurs. A peine son front est-il décoré de l'étoile symbolique et de la couronne de blanches immortelles qu'un bruit se fait entendre. C'est son amant qui vient pleurer sur son tombeau. Alors commence une lutte charmante entre le jeune homme et la pauvre Giselle. S'il danse, il est perdu. « Reste agenouillé, lui dit-elle, je danserai pour toi. » Long-temps il obéit; mais enfin, attiré malgré lui dans le tourbillon, il s'élance sur les pas de sa bien-aimée et se mêle à ses jeux. Maintenant sa mort est certaine. En vain Giselle le soutient — elle quand il se lasse; en vain demande-t-elle grâce pour lui à l'impitoyable souverain du sombre empire: il doit succomber lorsque le jour paraîtra. Aux premiers rayons du soleil, les fantômes s'évanouissent; le prince sauvé veut retenir à son tour son amant et la disputer au sépulcre. Désirs superflus, inutiles efforts, désespoir stérile! le jour grandit et Giselle s'affaisse peu à peu et finit par disparaître au milieu des fleurs.

Le succès de ce ballet a été complet, et M^{me} Carlotta Grisi, rappelée après la chute du rideau, est venue recevoir en bravos la juste récompense de la grâce, de la légèreté et de la vigueur qu'elle avait déployées dans un rôle excessivement long. La musique de M. Adam est facile et agréable. Les danses font le plus grand honneur à M. Coralli; elles sont pleines de fraîcheur, d'élégance et de nouveauté. Nous nous taisons sur le reste.

— Les journaux de New-Yorck, qui vont jusqu'à la date du 7 juin, contiennent des détails nouveaux sur le bateau à vapeur le *Président*. M. Buchanan, consul d'Angleterre à New-Yorck, a réuni au consulat un certain nombre de personnes pour leur demander des renseignements sur l'état du *Président* lors de son départ de New-Yorck. M. Lackmann, qui avait conduit le bateau hors du port, avait été invité à se rendre chez le consul; n'ayant pas répondu à cette invitation, le consul a prié un des amis de M. Lackmann de donner les explications qu'on pourrait désirer. Cet ami a déclaré que M. Roberts, capitaine du *Président*, avait dit à M. Lackmann que son bateau se trouvait en bon état.

Le capitaine Cole, du vaisseau l'*Orphée*, a déclaré qu'il n'avait perdu de vue le *Président* qu'après le coucher du soleil, le 12 mars; la mer était très-agitée et le *Président* semblait lutter avec peine contre la violence des vagues. Il était alors à mi-chemin entre le banc de Saint-Georges et le bas-fond de Nantaket où les vagues s'élèvent à une hauteur prodigieuse; il paraissait que les vagues ont pénétré dans la chaudière. Toute la nuit, la tempête fut terrible. Le lendemain le vent tourna subitement du N.-E. au S.-E., et l'ouragan ne cessa que le 13 à minuit. Le *Président* n'aura pu résister aux vents déchainés et aura coulé: en sorte que tout l'équipage aura péri avant le coucher du soleil, le 13 mars. Le capitaine Walte et les autres marins présents ont partagé cette opinion.

Tous ces détails ont été officiellement publiés.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n^o 1.

Lundi cinq du courant, neuf heures du matin, sur la place Louis XVI, en la commune de la Guillotière, il sera vendu, aux enchères et au comptant, divers objets mobiliers saisis, consistant en tables, chaises, placard, poêle, banque, balances, et autres objets de ménage et ustensiles de boucher. (1312)

Etude de M^e Charavay, huissier.

Lundi cinq juillet mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place du Change, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant d'objets saisis, consistant en tables, chaises, fauteuils, canapé, glaces, rideaux, tableaux, batterie de cuisine et autres objets. (1075)

VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS DÉCÈS, D'objets mobiliers dépendant de la succession du sieur Jean-Marie BAJARD.

Qui était boulanger, impasse Saint-Clair, n^o 7, commune de la Croix-Rousse.

Le lundi cinq juillet mil huit cent quarante-un, à neuf heures du matin, dans ledit domicile, on vendra: secrétaire, commode, pendule, glace, armoire, lits garnis, linge de corps et de table, vêtements pour homme.

Le même jour, à quatre heures du soir, au lieu des Brotteaux, avenue de Vauban, on vendra: un pavillon construit en bois et briques, quelques objets mobiliers, pompe et palissade en bois servant de clôture. ((1836)

ÉTUDE DE M^e THIAFFAIT, NOTAIRE A LYON, PLACE DE LA PRÉFECTURE, n^o 7.

VENTE AUX ENCHÈRES ET SANS REMISE,

Le samedi 3 juillet, à l'heure de midi précis, En l'étude de M^e Thiaffait, notaire, place de la Préfecture, n^o 7, DE TERRES ENSEMENCÉES.

Situées à la Guillotière, lieu de la Ferrandière, à une demi-heure de Lyon. Ces terres sont d'une contenance totale de 55 ares, dont 12 ares 93 centiares en terre gravelière, et confinées, au midi, par le chemin du Sacré-Cœur, et, au nord, par la propriété de M. Dérancourt.

Toutes facilités seront données pour les paiements, dont 1,000 fr. seulement seront payables dans la huitaine.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Thiaffait, notaire. (3751)

(9734) A vendre.

Une propriété bourgeoise, située à Saint-Romain-sur-Gier, près Givros, limitrophe du chemin de fer, composée de maison d'habitation et d'exploitation, avec deux terrasses ayant une vue très-étendue sur la vallée du Gier, et environ 129 ares 33 centiares en pré-verger, jardin, etc. — S'adresser chez M. Ollivier aîné fils, rue de la Reine, n^o 43, au 3^e.

(9735) A vendre.

Une propriété vignoble, avec deux maisons pouvant être habitées séparément, à dix kilomètres de Mâcon, sur la route de Lyon, composée de prés et terres, susceptible d'être divisée tant pour les bâtiments que pour les fonds, et de la contenance de 15 hectares 82 ares environ.

S'adresser à M. Devoud, à Saint-Amour, canton de la Chapelle.

AVIS.—M. BERNILLON vient d'ouvrir un restaurant, place du Change, n^o 2, au 1^{er} étage.—Il sert à dîner à 1 fr. 15 c.—Le dîner se compose d'un potage, de quatre plats, de trois desserts, d'un demi-litre de bon vin mâconnais; pain à discrétion. (9736)

AVIS.—MM. ROCHE, CHABOUX et C^e ont l'honneur de prévenir le public que le sieur JEAN-LOUIS SOURD, ci-devant associé avec eux, ne fait plus partie de leur société depuis le 6 février dernier. (9737)

Pour cause de départ, (9715) A vendre en totalité ou en parties, LA LIBRAIRIE DE V^e MATHERON. Grande rue Mercière, 16, à Lyon.—S'y adresser.

ARDOISES D'ANGERS.

Les carrières d'Angers, qui jouissent depuis des siècles d'une célébrité justifiée par l'excellence de leur schiste ardoisier, viennent d'établir à Lyon un dépôt de leurs ardoises.

Ce dépôt doit introduire une heureuse innovation en nos départements de l'Est et du Sud quant aux habitudes et matériaux de construction.

Aucune sorte de couverture en effet ne présente les avantages de légèreté, de durée, de gracieux aspect et d'économie sur le prix de revient, qu'offrent celles qu'on exécute avec l'ardoise lisse, solide et souple des carrières d'Angers; mais jusqu'aujourd'hui ces ardoises, très-rarement et à grands frais amenées dans ce pays, étaient considérées comme un objet de luxe.

Elles vont être désormais d'un emploi facile dans les constructions, le bon goût autant que l'économie s'accordant à les conseiller; la perfectionnement des voies de communication permet aux carrières d'Angers d'expédier à peu de frais leurs ardoises à Lyon et de les faire vendre au même prix qu'à Angers, augmentées seulement du coût assez faible de leur transport.

S'adresser à MM. J. Page père et fils, négociants, port Neuville. (9708)

SOCIÉTÉ ALSACIENNE

POUR L'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DE LA VILLE DE MULHOUSE.

MM. les actionnaires de la Société Alsacienne sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu à Lyon le cinq juillet, à une heure de relevée, chez M. Yemeniz, place Louis-Grand, n^o 10, façade du Rhône.

MM. les actionnaires sont spécialement convoqués pour: 1^o Recevoir les comptes du gérant provisoire; 2^o Procéder à la nomination d'un gérant définitif; 3^o Délibérer sur plusieurs modifications à apporter aux statuts; 4^o Enfin, consentir à un emprunt, s'il y a lieu.

Aux termes de l'article 20 des statuts, pour faire partie de l'assemblée générale, il faut être porteur d'au moins six actions.

Les actions sont représentées avant l'entrée en séance. (9719)

DU 1^{er} AU 10 JUILLET INCLUSIVEMENT,

LES HIRODELLES DE LA SAONE

PARTENT POUR

GEALON

Les jours impairs, à 5 heures 1/2 du matin.

Les jours pairs, à 5 heures du matin, (4154)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, n^o 23.—A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2825)

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrouements, etc., sont toujours guéris par l'usage du sirop et de la pâte d'escargots. Prix: 2 f. la demi-bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (2815)

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.—A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé. (2782)

LYON.—IMPIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.